

SUBDIVISION DES ILES DU VENT  
ILE DE TAHITI



REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE-EQUALITE-FRATERNITE

Commune de TAIARAPU-EST

N°87/2019/CTE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	29/11/2019
Date d'affichage	29/11/2019
Date de séance	03/12/2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois du mois de décembre à 17 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de TARAVAO en séance publique sous la présidence de Monsieur JAMET Anthony, le Maire.

Etaient présents :

Nombre de conseillers	Nom – Prénom	Présent	Absent	Procuration	VOTE		ABSTENTION
					POUR	CONTRE	
En exercice	33	JAMET Anthony, Maire	X			X	
Présents	14	VIVISH Titaua, 1 <sup>er</sup> Adjoint	X			X	
Procuration	04	LEHARTEL Moana, 2 <sup>ème</sup> Adjoint	X			X	
Absents	15	PAEPAETAATA Naura, 3 <sup>ème</sup> Adjoint	X			X	
Votants	18	DUFOUR Robert, 4 <sup>ème</sup> Adjoint	X			X	
Pour	18	ATANI Hérold, 5 <sup>ème</sup> Adjoint		X			
Contre	00	SUHAS Mata, 6 <sup>ème</sup> Adjoint	X			X	
Abstention	00	FANAURA Saindy, 7 <sup>ème</sup> Adjoint		X	TOTELE Sulia	X	
		RUA Claude, 8 <sup>ème</sup> Adjoint	X		Titaua VIVISH	X	
		TEURU Séverine, 9 <sup>ème</sup> Adjoint	X				
		LENOIR Patricia, Maire Délégué de TAUTIRI	X			X	
		TERAITETIA Annabella, Maire Délégué de PUEU	X			X	
		MANA Vaea, Maire Délégué de FAONE		X			
		GANIVET Antoine, Conseiller Municipal		X			
		MAAMAATUAIAHUTAPU Keitapu, Conseiller municipal		X			
		TOTELE Sulia, Conseillère municipale	X			X	
		MANA Faarahia, Conseiller Municipal	X			X	
		BUTSCHER Hereiti, Conseillère municipale	X			X	
		LUCAS Béatrice, Conseillère municipale		X			
		CHUNG SAO Willy, Conseiller Municipal		X			
		PAHEROO Marcelle, Conseillère municipale		X			
		NUUPURE Juliette, Conseillère municipale		X			
		PATER Marcel, Conseiller Municipal		X	Anthony JAMET	X	
		NUUPURE Voltaire, Conseiller Municipal		X			
		MARERE Teipotemarama, Conseillère municipale		X	TETUANUI Eugène	X	
		FARAHEI Vane, Conseiller Municipal		X			
		HAPAIRAI Frédéric, Conseiller Municipal		X			
		TETUANUI Eugène, Conseiller Municipal	X			X	
		TIHONI Nélia, Conseillère municipale		X			
		FAUA Arietea, Conseiller Municipal	X			X	
		TEFAAFANA Théodore, Conseiller Municipal		X			
		TAHITO Virginie, Conseillère municipale		X			
		METUA Pierrot, Conseiller Municipal	X			X	

Formant la majorité des membres en exercice.

Délibération N° 87/2019/CTE

Portant virement de crédits dans la section d'investissement du budget annexe des déchets 2019.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux



**NOTE DE PRESENTATION  
N°87/2019/CTE**

**OBJET :** Portant virement de crédits dans la section d'investissement du budget annexe des déchets 2019.

La présente délibération a pour objet un virement de crédits dans la section d'investissement du budget annexe des déchets 2019.

Un réajustement de crédits est proposé au niveau de la section d'investissement du budget des déchets en prévision de l'acquisition d'un camion BOM de 5m3 dont le financement sur fonds propres est estimé à 18 000 000 F CFP.

Pour se faire, le virement de crédits se fera de la manière suivante :

Article	Libellés	En moins	En plus
2182-466/812	Acquisition d'un véhicule à benne basculante	8 300 000	
2188-467/812	Acquisitions divers équipements	9 000 000	
020/812	Dépenses imprévues	700 000	
2182-465/812	Acquisition d'un BOM		18 000 000
	<b>TOTAL</b>	<b>18 000 000</b>	<b>18 000 000</b>

Tel est le projet de délibération qui vous est soumis.



## DELIBERATION N°87/2019/CTE du 03/12/2019

**Portant virement de crédits dans la section d'investissement du budget annexe des déchets 2019.**

**- LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TAIARAPU-EST**

**Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;**

**Sous la présidence du Maire de la commune ;**

- Vu la loi n°71/1028 du 24/12/1971 modifiée relative à la création et à l'organisation des communes dans le Territoire de la Polynésie française.
- Vu le décret n°72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ayant été modifié par la loi organique n°2007-223 du 21 février 2007 puis par loi organique n°2007-1719 du 7 décembre 2007 ;
- Vu la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française;
- Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics rendue applicable le 1<sup>er</sup> mars 2008 ;
- Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation des déchets en date du 22 novembre 2019 ;
- Vu le budget annexe des déchets 2019 ;
- Oui l'exposé du maire.

**Après avoir délibéré en sa séance du 03/12/2019**

**ADOPTÉ**

**Article 1 :** Un virement de crédits dans la section d'investissement du budget annexe des déchets 2019 est opéré de la manière suivante :

Article	Libellés	En moins	En plus
2182-466/812	Acquisition d'un véhicule à benne basculante	8 300 000	
2188-467/812	Acquisitions divers équipements	9 000 000	
020/812	Dépenses imprévues	700 000	
2182-465/812	Acquisition d'un BOM		18 000 000
	TOTAL	18 000 000	18 000 000

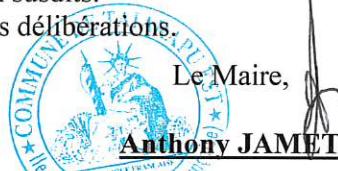
**Article 2 :** Le montant global de la section d'investissement du budget annexe des déchets 2019 reste inchangé.

**Article 3 :** Le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 4 :** La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit.  
Elle est transmise au Chef de la Subdivision administrative des Îles du Vent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme au registre des délibérations.



Le Maire de la commune de Taiarapu-Est, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte transmis au haut-commissaire de la République en Polynésie française le ..06.DEC.2019.....